Nestlé Good food, Good life

N E S T LÉ CÔTE D'IVOIRE
Société Anonyme au capital de 5.517.600.000 F.CFA
R.C.C.M. CI – ABJ – 1959 – B - 4093
Siège social : Abidjan – Yopougon Zone Industrielle - Côte d'Ivoire

AVIS DE CONVOCATION

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

La société NESTLÉ CÔTE D'IVOIRE informe ses actionnaires qu'une Assemblée Générale Ordinaire sera organisée par VISIOCONFERENCE le vendredi 20 mai 2022 à 10 h GMT à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale Ordinaire et examen des états financiers de synthèse de Nestlé Côte d'Ivoire S.A arrêtés au 31 décembre 2021.

2. Rapport des Commissaires aux Comptes sur les états financiers de synthèse de cet exercice et rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions réglementées.

3. Proposition d'affectation du résultat.

4. Quitus aux Administrateurs.

5. Renouvellement du mandat d'un Administrateur.

6. Fixation des indemnités de fonction.

7. Pouvoirs en vue des formalités.

Compte tenu de la situation sanitaire découlant de la maladie à Coronavirus (COVID – 19) et des mesures barrières édictées par les autorités ivoiriennes, les actionnaires sont invités à se connecter par VISIOCONFERENCE à ladite Assemblée Générale.

A ce titre, tout actionnaire désirant participer à ladite Assemblée devra en informer la société par courrier électronique à l'adresse suivante ag2022-nestleci@quorumenligne.com afin de recevoir le lien et les codes d'accès de la réunion. Les actionnaires ont jusqu'au 19 mai 2022 pour s'inscrire.

Chaque actionnaire doit s'assurer, auprès de sa SGI, qu'il est bien inscrit sur la liste des actionnaires avant de se faire recenser.

Tout actionnaire pourra exercer son droit de communication comme prévu aux articles 525 et suivants de l'Acte Uniforme OHADA relatif au Droit des Sociétés Commerciales et GIE.

Les formulaires de pouvoir et les autres documents prévus par la loi seront tenus à la disposition des actionnaires au siège de Nestlé Côte d'Ivoire sis à Yopougon Zone industrielle, Rue 4, 15 jours avant la date de la tenue de ladite assemblée. Ces documents seront également disponibles sur la plateforme de visioconférence.

Pour la bonne tenue de l'Assemblée, chaque actionnaire pourra se prononcer sur les résolutions qui lui sont soumises par un vote électronique disponible sur la plateforme de visioconférence.

Les actionnaires pourront, par ailleurs, adresser leurs éventuelles questions sur la plateforme de visioconférence auxquelles il sera répondu lors de l'Assemblée Générale.

Le présent communiqué tient lieu de convocation individuelle.

LE PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION